



PROCÈS-VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

---

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le  
Lundi 2 juin 2025 à 20h19 au Centre communautaire de Racine, situé au 136 route  
222, Municipalité de Racine

Sont présents :

Maire Mario Côté	
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseiller district N° 4	Michel Bergeron
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau Directrice-générale-greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES**

La séance extraordinaire est ouverte à 20 h 19 par monsieur Mario Côté, maire de  
Racine.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2025-06-136

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur Mario Côté, maire de Racine;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers  
présents;

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**RÉSOLUTIONS**

**8.1 Résolution pour contre-offre d'achat**

2025-06-137

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 1 826 278 du cadastre du Québec a fait une  
contre-offre d'achat à la Municipalité de Racine;

ATTENDU QU'À la suite de cette contre-offre d'achat, le conseil a décidé de faire  
une contre-offre au propriétaire du lot 1 826 278 du cadastre du Québec au montant  
de 365 000 \$;

Le vote a été demandé par monsieur Adrien Steudler et le résultat du vote est 4  
pour et 2 contre.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de  
Racine



Il est donc proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à la majorité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Racine soumettre cette contre-offre au montant de 365 000 \$ au propriétaire du lot 1 826 278 du cadastre du Québec;

QUE la contre-offre d'achat soit conditionnelle à l'obtention du financement par la Municipalité;

QUE madame Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer ladite contre-offre d'achat pour et au nom de la Municipalité de Racine.

## 12. LEVÉE DE LA SEANCE

2025-06-138

Il est proposé par Lilian Steudler, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée à 20 h 25.

---

Mario Côté  
Maire

---

Lyne Gaudreau  
Directrice générale et greffière-trésorière